

Contestation Ordonnance pénale

Par Yass41, le 17/09/2023 à 00:18

Bonjour

J'ai reçu une ordonnance pénale de 380 euro pour une contravention datant de 2021. Infraction pour un excès de vitesse de moins de 10kmh

mais je n'ai jamais reçu ni l'amende forfaitaire ni la majoration. Donc aucune connaissance de cet infraction Puis-je faire opposition ? Puis-je demander la preuve de l'envoie des contraventions ?

merci

Par **P.M.**, le **17/09/2023** à **08:28**

Bonjour,

Il faudrait savoir si vous aviez changé d'adresse sans modifier celle de la carte grise...

Par **LESEMAPHORE**, le **17/09/2023** à **09:42**

Bonjour

Et surtout si elle est à l'encontre du conducteur ou du titulaire du certificat d'immatriculation ;

Si vers CI aucun avantage à faire opposition pour éviter le retrait de point.

Et pour un point restitué 6 mois apres paiement vous riquez plus en contradictoire sans le point .

La procedure forfaitaire n'est qu'une option , l'ordonance penale est possible en alternative pour cette classe 4 à 781€ maxi moins 20%

Par Aléa42, le 17/09/2023 à 15:20

Bonjour,

Avez vous été intercepté ? Je suppose que non.

Moins de 10 kmH sur une zone lilmitée à 50 km/h ou plus ?

Etes vous l'auteur de l'infraction ?